

# Aménagement de l'espace communautaire

## Voirie – Environnement



**Louis BOURLES**, Maire de Villaines-sous-Bois  
Vice-Président chargé de la commission Aménagement  
de l'espace communautaire, Voirie, Environnement et Cadre de Vie.

Après plusieurs réunions, la commission a établi la liste des routes, de chaque commune, qui pouvaient être prises en charge par la communauté de communes une fois remises en état si nécessaire.

Cet inventaire des routes a été validé en bureau de la Communauté de Communes et intégré aux statuts.

Sur la base d'un document récapitulatif des résultats d'une étude effectuée en 2004 concernant les travaux d'entretien - maintenance de la voirie, il est apparu nécessaire de réaliser une analyse plus précise des coûts. Des fiches spécifiques concernant l'éclairage public, les tontes, l'élagage des arbres, la taille des haies et l'achat de sel de déneigement ont été adressées à chaque commune. Après dépouillement, cette étude a permis de comparer le coût de ces prestations dans les différentes communes et ainsi de mieux négocier avec leurs prestataires de service.

La commission a aussi travaillé à établir l'inventaire du petit patrimoine de notre communauté, un tableau de synthèse a été réalisé à partir des informations recueillies auprès de chaque commune. Nous avons ainsi une connaissance exhaustive des lavoirs, sources, fontaines, calvaires, petites chapelles et différents petits bâtiments situés dans nos communes.

## Les Finances



**Jean-Claude BOISTARD**, Maire de Monsault  
Vice-Président chargé de la Commission des Finances  
et Administration Générale.



Notre intercommunalité « Carnelle - Pays de France » a vu le jour le 1er janvier 2004 et nous avons pris la décision de ne pas recourir à l'impôt pour cette première année et que seules les subventions d'état serviraient à financer les études de faisabilité des futurs projets.

L'année 2005 nous a permis de poursuivre ces études au moindre coût pour le contribuable.

En plus des subventions qui ont augmenté dans cette deuxième phase, le recours à la taxe additionnelle a été adopté comme la loi le prévoit afin de bénéficier des dites subventions :

Les taux votés sont les suivants :

- Taxe d'habitation 0,215
- Foncier bâti 0,257
- Foncier non bâti 1,23
- Taxe professionnelle 0,191.

Taux minimes qui, sans alourdir la fiscalité permettront à notre jeune Communauté de Communes de progresser dans les projets en cours :

- voiries à intégrer dans l'intercommunalité et demande de subvention «TRASER» afin de les entretenir,
- études à continuer sur les zones industrielles communautaires (zone de l'Orme, de la zone VULLI, ou de la future «croix Verte» pour mieux soutenir les projets et fournir des recettes pour les réalisations communautaires,
- mise en place du syndicat d'études d'une piscine à vocation de plusieurs intercommunalités,
- amélioration des services intercommunaux ; Jeunesse, Sports, Loisirs, etc...

Notre intercommunalité avance à pas mesurés pour apporter de nouveaux services à nos administrés sans les pénaliser par une fiscalité toujours jugée trop lourde.